

Je cite ce passage, car il me semble convenable et opportun de consulter le monde des affaires et les travailleurs, puisque l'inflation les intéresse tous. Ils en sont des éléments constitutifs. Le ministre va maintenant consulter les hommes d'affaires en vue de restreindre l'inflation. Néanmoins, du même coup il choisit le monde des affaires et fait ainsi des distinctions en ce qui concerne le paiement des impôts. Il y a là quelque chose d'incompatible, à mon avis.

• (4.10 p.m.)

Depuis 1963, le nombre des employés de l'État a considérablement augmenté. D'une façon générale, ces employés sont très compétents, je le reconnais, mais les dépenses ont beaucoup augmenté avec l'établissement d'un nombre croissant de commissions et de conseils, de sociétés de la Couronne et d'autres organismes semblables; il y en a tellement qu'on s'épuise à en parler. Or tout cela vient s'ajouter aux dépenses de l'homme qu'on semble toujours oublier, le contribuable, dont on n'entend guère parler à la Chambre. C'est lui qui paie les impôts, mais il est vite oublié.

Les gouvernements tripatouillent les salaires plus que jamais, semble-t-il. A mon avis, il faudrait modérer cela. Les gouvernements ne devraient pas prendre sur eux de pourvoir aux besoins d'un secteur de la population et d'imposer ensuite tout le monde pour obtenir les fonds nécessaires. Nul autre que le regretté W. L. Mackenzie King a dit que la perception d'impôts par un organisme du gouvernement au profit d'un autre était un principe erroné. J'aborde là un autre sujet que je ne veux pas poursuivre, mais il serait préférable que les gouvernements fassent en sorte que les gens puissent s'aider eux-mêmes au lieu de les aider aux frais du public.

Il y a environ cent ans, on a demandé à l'un des plus grands philosophes des États-Unis, le professeur Channing, si le gouvernement avait pour fonction de rendre le peuple heureux. Il a répondu que non. D'après lui, la fonction du gouvernement consiste à prévoir dans la mesure où il en est capable, les moyens qui doivent permettre au peuple de travailler lui-même à son bonheur. Cette déclaration mérite qu'on s'y attache davantage qu'on ne l'a fait.

J'en viens à la productivité canadienne et à la comparaison avec nos amis du Sud qui me

semble confirmer mes propos. Si un producteur s'entend dire qu'on va constamment grignoter, examiner et réduire son chèque de paye, il finira par se sentir découragé. A quoi bon, se demandera-t-il? De toute manière, le gouvernement va tout me prendre et il ne me restera rien. Qu'importe le volume de ma production?

Je citais tout à l'heure un éditorial de la *Gazette* de ce matin intitulé «Toujours pas ce qu'il faut». A mon avis, c'est un éditorial formidable. L'article ne fait pas que blâmer le ministre, mais je n'en suis pas froissé. Il traite de notre protection contre la menace d'inflation et de l'établissement de principes directeurs par le gouvernement. Je suis parfaitement disposé à le reconnaître: étant donné l'individualisme de certains, les individus ont certes besoin d'une réglementation, car ils ne sont pas tous parfaits. Il nous faut des principes directeurs dans nos affaires et pour prévenir l'inflation. Je cite l'éditorial:

Dans sa déclaration d'hier, M. Sharp a reconnu que le gouvernement doit diriger, en quelque sorte, la lutte contre l'inflation en établissant, pour ainsi dire, des principes directeurs, bien qu'il ait évité l'expression. C'est en soi une excellente initiative. La tendance du gouvernement, au cours des années passées, a consisté à condamner l'inflation d'une manière générale, sans jamais s'occuper de ses manifestations concrètes.

Je n'ai rien à reprocher à l'expression «principes directeurs». Si j'étais membre du gouvernement, je ne m'y opposerais pas. Des principes directeurs me semblent une bonne chose pour un groupe comme un gouvernement chargé du sort d'un grand nombre de personnes. Je reprends la citation de l'éditorial:

Une des raisons que l'on pourrait prêter au gouvernement pour avoir évité jusqu'ici d'établir tout principe directeur, est sa répugnance à donner l'exemple comme il se doit. Donner des directives aux autres quand on est soi-même extravagant dans ses dépenses, c'est se placer dans une situation fort embarrassante sans pouvoir s'esquiver.

Je sais que le ministre et ses collègues ont lu l'éditorial. Je trouve ce dernier paragraphe très puissant et digne d'être signalé.

Dans son discours d'hier, le ministre a annoncé qu'il figerait l'effectif des employés de la fonction publique. On l'a fait en 1962. A l'époque, quand des postes devenaient vacants, la Commission de la fonction publique les annonçait au sein du ministère intéressé, puis dans la fonction publique en général et, enfin, dans la fonction publique à travers le Canada. En conséquence, personne n'a souffert du gel. Les fonctionnaires ont reçu la